Documents à fournir pour constituer le dossier de baptême d'un enfant

Pour des baptêmes à Saint-Pierre Saint-Paul de Courbevoie

- Feuille de demande de baptême
- Feuille d'engagement
- Acte de naissance de l'enfant (ou livret de famille page des parents **et** page de l'enfant)
- Acte de baptême du parrain et/ou de la marraine

Note concernant les parrains et marraines

Situation	Réponse
Baptisé Catholique ou orthodoxe, 1ère communion, + de 16 ans.	Peut être parrain/marraine
Baptisé Catholique, pas de 1ère communion	À arbitrer par Mr le Curé
Baptisé Catholique, 1ère communion, moins de 16 ans	À arbitrer par Mr le Curé
Baptisé Protestant ou Anglican (baptisés non catholique)	Peut être témoin
Tous les autres cas	Sera spectateur (ne peut pas signer le registre des baptêmes)

Où trouver ou comment obtenir son acte de baptême ?

Généralement on possède l'acte de baptême sans le savoir :

- Dans le livret catholique de nos parents (s'ils sont mariés religieusement et ont fait mettre à jour le livret)
- Une carte catholique a été donnée lors du baptême
- Pour les personnes mariées religieusement, dans le livret de famille catholique qui a été remis lors du mariage

Si l'on ne retrouve pas son acte de baptême :

- On peut en faire la demande auprès de la paroisse de baptême (envoyer sa demande en joignant la copie de la carte d'identité et donner l'année du baptême)
- Beaucoup de diocèses ont mis en place un formulaire de demande d'acte de baptême sur leur site internet. Voici le lien pour le diocèse de Nanterre : Demander un certificat - Diocèse de Nanterre – Diocèse de Nanterre
- Si l'on ne sait plus où on a été baptisé mais que l'on a fait sa première communion et/ou sa confirmation, on peut aussi demander un acte de première communion ou de confirmation

Attention un acte de de catholicité d'une personne majeure ne peut pas être délivré à une tierce personne.

Un acte de de catholicité d'un mineur peut être donné au mineur lui-même ou à ses parents (ou tuteurs légaux).